

COMMUNIQUE DE PRESSE

PROMOUVOIR LE BOIS DANS LES CONTRUCTIONS PUBLIQUES POUR UNE SOCIETE PLUS ECONOMIE EN ENERGIE ET EN CARBONNE

Meudon, le 8 octobre 2015

A quelques semaines de la COP21, les élus de Grand Paris Seine Ouest confirment leur engagement en matière de développement durable, lutte contre le réchauffement climatique, transition énergétique, d'économie circulaire et de renouvellement des ressources. Le Conseil communautaire de GPSO a délibéré, mercredi 7 octobre, en faveur de l'adhésion de la Communauté d'agglomération à la « Charte bois construction publique exemplaire » pour promouvoir l'utilisation du bois français dans la construction, la rénovation et la surélévation. Matériau aux multiples atouts, le bois est une ressource renouvelable, stocke le carbone et est facile d'utilisation dans la construction.

Initiative multi partenariale regroupant l'Etat, le Conseil régional d'Ile-de-France, la filière professionnelle du bois, les Conseils départementaux d'Ile-de-France, l'ADEME, la « Charte bois construction publique exemplaire » incite les maîtres d'ouvrage publics et bailleurs sociaux publics et privés à augmenter la part de ce matériau renouvelable dans les constructions publiques dans le respect du code des marchés publics, pour ceux qui y sont soumis, et ainsi, contribuer à dynamiser de nombreuses entreprises franciliennes.

Un enjeu économique et environnemental à la fois national et régional

En France, la ressource en bois est importante mais peu exploitée. La filière bois constitue le 2^{ème} poste de déficit de la balance commerciale, après les hydrocarbures. A ce titre, elle est identifiée comme l'une des filières industrielles d'intérêt pour la reconquête industrielle de la France. Le gouvernement a signé le 16 décembre 2014 le « Contrat de la filière bois », destiné à rendre cette filière plus compétitive.

En Ile-de-France, la quantité de bois exploitée est 5 fois inférieure à la mobilisation potentielle, alors que la région se situe dans une dynamique forte de construction. La loi relative n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris fixe un objectif de construction de 70 000 logements/an. Par ailleurs, le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie d'Ile-de-France prévoit la rénovation de 125 000 logements/an d'ici 2020.

Grand Paris Seine Ouest s'engage

Dans la continuité de la récente signature du Pacte du Grand Paris pour l'économie circulaire, la Communauté d'agglomération s'engage à promouvoir la Charte sur le territoire et à venir en aide aux maîtres d'ouvrages (Seine Ouest Aménagement et la Société Publique Locale, notamment) en charge de la mise en œuvre de constructions neuves et de réhabilitations.

Plus particulièrement, durant les cinq années qui suivent l'adhésion, cet engagement porte sur :

1. L'intégration d'un volume de bois minimal dans une construction neuve ou une rénovation selon 3 niveaux d'exigence.

Niveau d'exigence	Volume de bois (dm ³ /m ³ Surface Plancher)	
	Construction neuve	Rénovation
Exigeant	≥ 60	≥ 25
Très exigeant	≥ 100	≥ 50
Exemplaire	≥ 200	≥ 100

Tableau : seuil de volume de bois par catégorie d'exigence, à inclure dans une construction neuve ou une réhabilitation

2. L'adoption d'une démarche de construction durable au sein de la collectivité :
 - Mise en place d'un dispositif de traçabilité de l'ensemble des produits bois ;
 - Vérification de la gestion durable des forêts dont le bois est issu ;
 - Analyse du cycle de vie des produits et du bâtiment ;
 - Etude la qualité architecturale, paysagère, environnementale, économique, en lien avec le confort et la santé du projet bois.
3. La mise en œuvre du plan d'action de la Charte par la collectivité selon 4 axes :
 - Conception et réalisation de bâtiments bois ;
 - Mutualisation, mise en réseau et suivi de la charte ;
 - Valorisation des constructions, des expérimentations et des acteurs ;
 - Renforcement des compétences des acteurs.

A PROPOS

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SEINE OUEST (GPSO) représente un territoire de 314 000 habitants recouvert à 39% de forêts et d'espaces verts. Pôle innovant, durable et numérique, GPSO accueille 22 000 entreprises et commerces, soit 166 000 emplois. Les 8 villes qui la composent lui ont confié des compétences telles que le développement économique, l'aménagement du territoire, l'équilibre social de l'habitat, la voirie, la protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, et la gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

www.agglo-gpso.fr

CONTACT PRESSE

Alexandra Bardet : 01 46 29 24 65 ; alexandra.bardet@agglo-gpso.fr